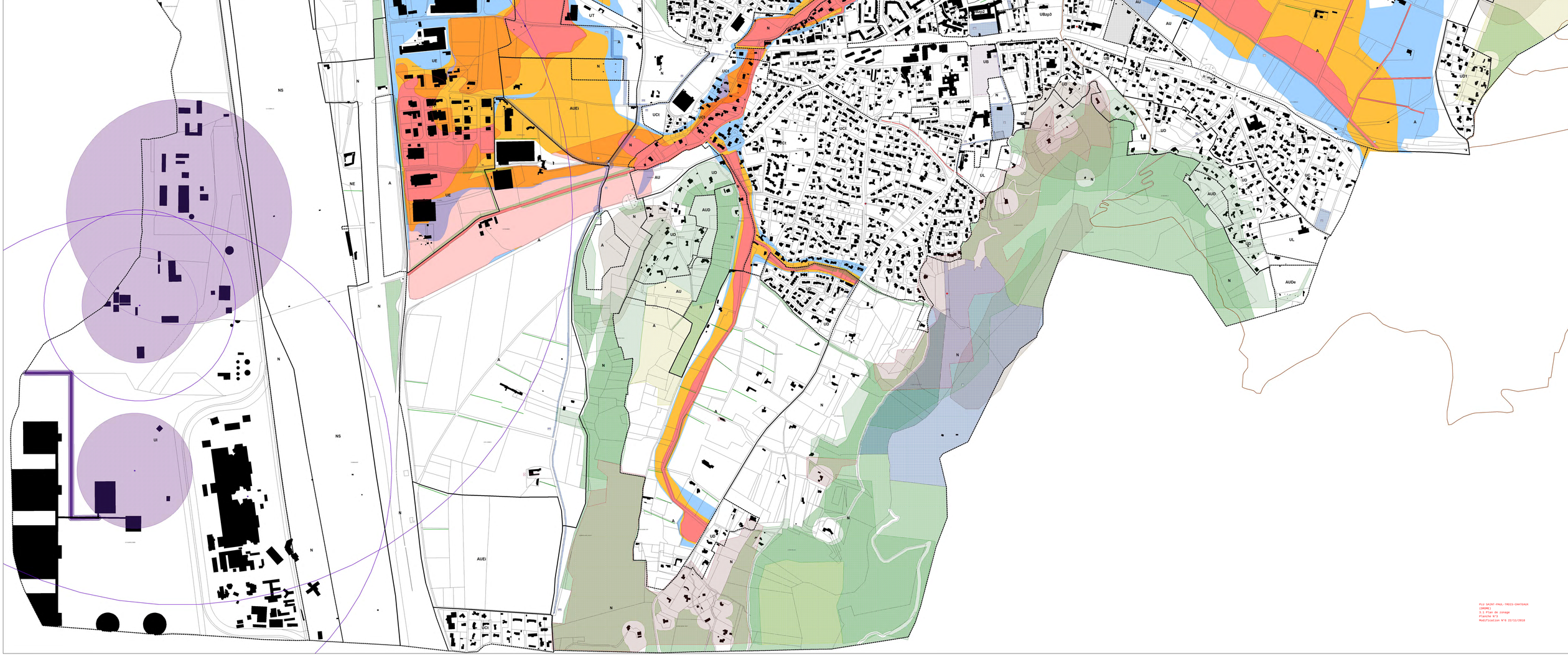

PLU SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
[DROME]
3.1 Plan de zonage
Planche N°3
Modification N°6 22/11/2018

PLU
Saint-Paul-Trois-Châteaux
(Drôme)

3.1 Plan de zonage
Planches n°1 et n°2

Délibérations	Modifications	
	Date	Objet
Prescription :		
Arrêt du projet :		
Approbation :		

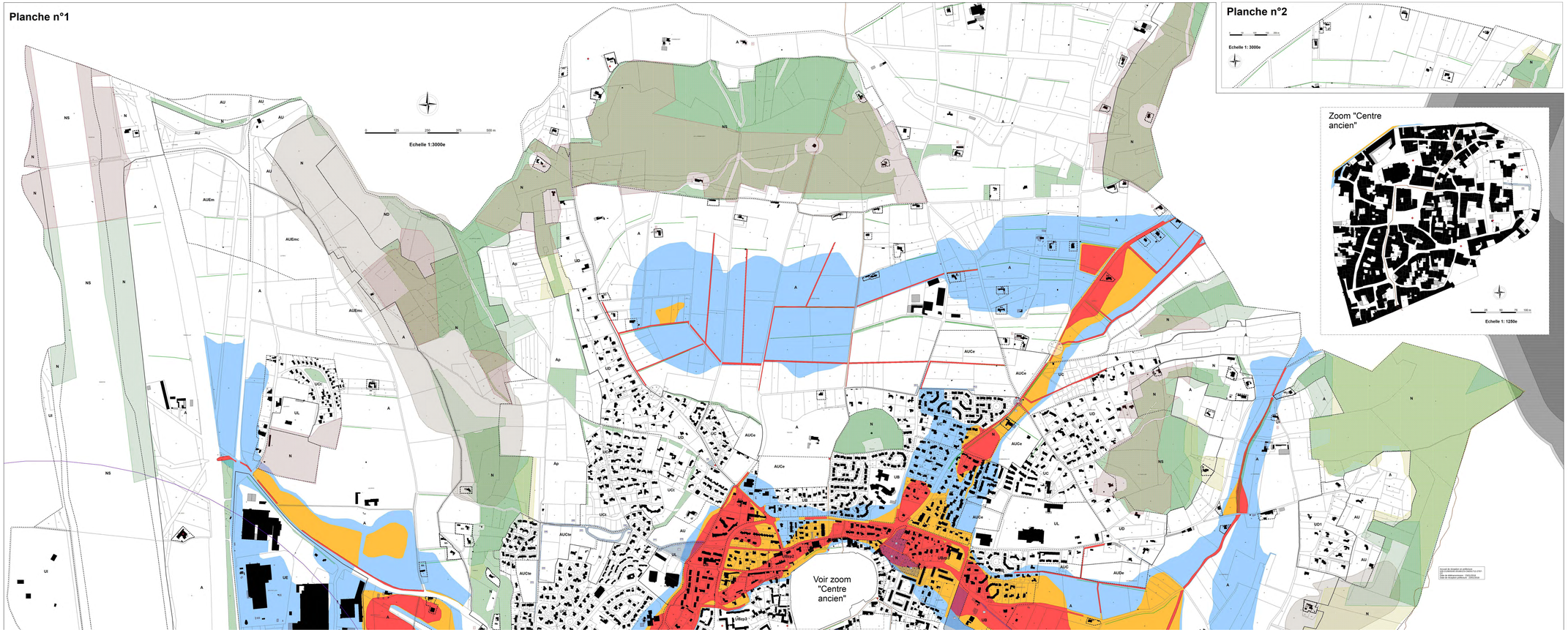
Planche n°1
Echelle 1:3000e
Voir zoom "Centre ancien"
Planche n°2
Echelle 1: 3000e
Zoom "Centre ancien"
Echelle 1: 1250e
Planche n°3
Planche n°2
Planche n°1
Zonage PLU
A Nom de la zone
Changement de destination des bâtiments agricoles (L123-3-1 C.U.)
Réseau Transport Matière Dangereuse
Gazoduc (zones)
DAMIGE (DDT 26 n°)
Gazoduc (tracés)
Installation Plus
Installation Classée Classeme (LEN 1 CSE)
Installation Classée Classeme (LEN 2 CSE)
Installation Classée Classeme (Autorisation)
Nucléaire
Transport de Gaz (DUP)
Transport de Gaz (DAMIGE)
Risques naturels et sanitaires
Risque de mouvements de terrain
Risque sismique (zone 3)
Risque sismique (zone 4)
Risque sismique (zone 5)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions modérément sensibles)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions moyennement sensibles)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions fortement sensibles)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Mornas)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Pierrelatte)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Saint-Paul-Trois-Châteaux)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Suze-la-Rousse)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Valaurie)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Visan)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Vinsobres)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Rousset les Vignes)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Rousset les Vignes - Secteur Ouest)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Rousset les Vignes - Secteur Est)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Rousset les Vignes - Secteur Sud)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Rousset les Vignes - Secteur Nord)
Risque sismique (zone 5 - Alluvions très fortement sensibles - Secteur de Rousset les Vignes - Secteur Centre

PLU
Saint-Paul-Trois-Châteaux
(Drôme)

3.1 Plan de zonage

Planche n°3

Délibérations	Modifications	
	Date	Objet
Prescription :		
Arrêt du projet :		
Approbation :		

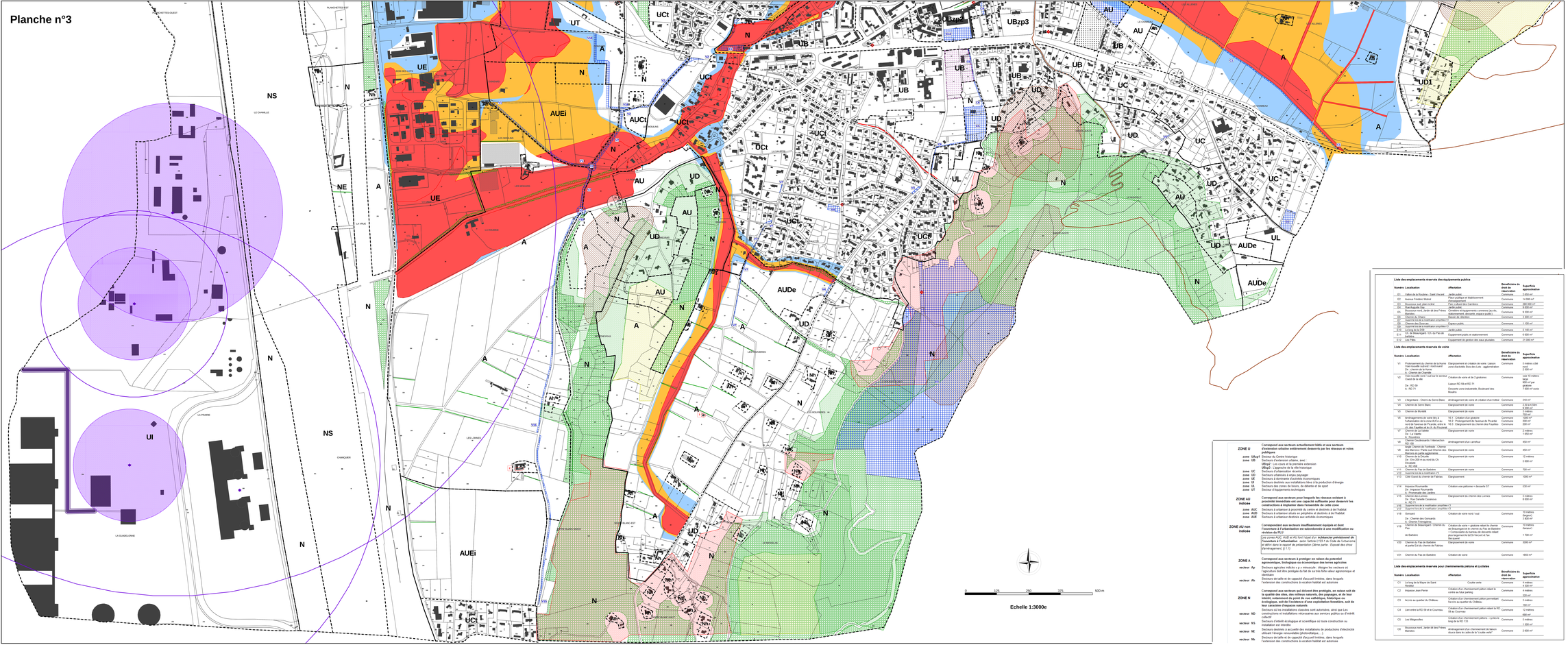

ZONE U — **Correspond aux secteurs actuellement bâtis et aux secteurs d'extension urbaine entièrement desservis par les réseaux et voies publiques**

- zone UCt — Secteur du Centre historique
- zone UD — Secteur d'extension urbaine avec:
  - UBzp2 : Les cours et la première extension
  - UBzp3 : L'approche de la ville historique
- zone UC — Secteurs d'urbanisation récente
- zone UE — Secteurs à dominante d'habitat collectif
- zone UI — Secteurs à dominante d'activités économiques
- zone UB — Secteurs destinés aux installations liées à la production d'énergie
- zone UL — Secteurs des zones de loisirs, de détente et de sport
- zone UT — Secteur d'équipements techniques

ZONE AU indicée — **Correspond aux secteurs pour lesquels les réseaux existant à proximité immédiate ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone**

- zone AUC — Secteurs à urbaniser à proximité du centre et destinés à l'habitat
- zone AUE — Secteurs à urbaniser destinés aux activités économiques
- zone AUE — Secteurs à urbaniser destinés aux activités économiques

ZONE AU non indicée — **Correspondant aux secteurs insuffisamment équipés et dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du PLU**

1 ITAU — *(anciennes AUC, AUE et AU ferrés) Classé en « ouverture conditionnelle à l'ouverture à l'urbanisation » selon l'article L123-1 du Code de l'urbanisme et défini dans le rapport de présentation (Série partie : Exposé des choix d'aménagement). (T 1 1)*

ZONE A — **Correspond aux secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles**

- secteur Ap — Secteurs agricoles indicés « p » mincucule : désigne les secteurs où l'intérêt dont dire protégée du fait de ca très forte valeur agronomique et économique
- secteur Ah — Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, dans lesquels l'extension des constructions à vocation habitat est autorisée

ZONE N — **Correspond aux secteurs qui doivent être protégés, en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels**

- secteur ND — Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, ainsi que Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
- secteur NS — Secteurs d'intérêt écologique et scientifique où toute construction ou installation est interdite
- secteur NE — Secteurs de taille et de capacité des installations de productions d'électricité utilisant l'énergie renouvelable (photovoltaïque, ...)
- secteur Nh — Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, dans lesquels l'extension des constructions à vocation habitat est autorisée

Liste des emplacements réservés des équipements publics

Numero	Localisation	Affectation	Bénéficiaire du droit de réservation	Superficie approximative
E1	Vallon de la Roubine - Saint Vincent	Jardin public	Commune	2 650 m²
E2	Avenue Frédéric Mistral	Equipement public et stationnement	Commune	14 500 m²
E3	Bouisse sud, pied rocher	Parc culturel des Carrières	Commune	282 500 m²
E4	Rue Bugeaud	Jardin public	Commune	1 000 m²
E5	Bouisse nord, jardin de Dors Frères Marsden	Equipement et équipements connexes (accès, stationnement, sécurité, espace public)	Commune	9 000 m²
E6	Chemin du Chiano	Bassin de rétention	Commune	2 200 m²
E7	Chemin des Sources - Stationnement cimetière		Commune	1 000 m²
E8	Chemin des Sources	Espace public	Commune	1 700 m²
E9	Chemin des Sources - Stationnement cimetière		Commune	
E10	La Voie de la Voie	Jardin public	Commune	5 140 m²
E11	Ch. de Beauregard 115 ch. du Parc de Vardelle	Equipement public et stationnement	Commune	6 000 m²
E12	Les Pâtes	Equipement de gestion des eaux pluviales	Commune	21 000 m²

Liste des emplacements réservés de voirie

Numero	Localisation	Affectation	Bénéficiaire du droit de réservation	Superficie approximative
V1	Prolongement du chemin de la Hume Voie nouvelle sud-est / nord-ouest De : Ch. de la Hume A : Chemin de l'Aquilès	Elargissement et création de voirie - Liaison zone d'activités Dors des Lots - agglomération	Commune	5 mètres côté nord 2 500 m²
V2	Voie nouvelle nord / sud sur le secteur Ouest de la ville De : RD 59 A : RD 71	Création de voirie et de 2 giratoires Liaison RD 59 et RD 71 Desserte zone industrielle, Boulevard des Rhônes	Commune	voie 10 mètres giratoire 50 m 800 m² par giratoire 7 300 m² viaire
V3	L'Argentane - Chemin du Serre Blanc	Aménagement de voirie et création d'un trottoir	Commune	310 m²
V4	Chemin de Serre Blanc	Elargissement de voirie	Commune	2,50 à 6,50m 1 000 m²
V5	Chemin de Vardelle	Elargissement de voirie	Commune	5 mètres 2 000 m²
V6	Aménagements de voirie liés à l'urbanisation de la zone AUCe du nord de l'avenue de l'Picardie, entre le chemin de la Tuilerie et ch. du Pissotte	V6.1 : Création d'un giratoire V6.2 : Prolongement de l'avenue de Picardie V6.3 : Elargissement du chemin des Fayettes	Commune Commune Commune	700 m² 200 m² 200 m²
V7	Chemin de La Vieille De : La Vieille A : Vardelle	Elargissement de voirie	Commune	2 mètres 1 050 m²
V8	Chemin Gaudemarde / Intersection RD 133	Aménagement d'un carrefour	Commune	450 m²
V9	Chemin Saint de Fontrede / Chemin des Marnes / Partie sud Chemin des Marnes en partie aggravées	Elargissement de voirie	Commune	450 m²
V10	Chemin des Lumes De : Eric 200 m au nord du Ch. Gorgolet A : Ch. Gorgolet	Elargissement de voirie	Commune	10 mètres 1 000 m²
V11	Chemin du Pas de Barbaire	Elargissement de voirie	Commune	750 m²
V12	Bouisse sud-est à modification			
V13	Côté Ouest du chemin de l'Adrets	Elargissement	Commune	1000 m²
V14	Impasse Roumanille Impasse Roumanille A : Impasse Roumanille	Création voie piétonne + desserte ST	Commune	530 m²
V15	Chemin des Lumes A : Rue Danielle Casanova	Elargissement du chemin des Lumes	Commune	5 mètres 9 000 m²
V16	Bouisse sud-est à modification (voirie ch.)			
V17	Bouisse sud-est à modification (voirie ch.)			
V18	Giroyard De : Chemin des Romands A : Chemin Giroyard	Création de voirie nord / sud	Commune	10 mètres (tenant) 3 000 m²
V19	Chemin de Beauregard / Chemin du Pas de Barbaire	Création de voirie + giratoire reliant le chemin de Beauregard et le chemin du Pas de Barbaire Liaison chemin de Beauregard / chemin du Pas de Barbaire aux lotissement le bd St Vincent et les Becquerel	Commune	10 mètres (tenant) 1 750 m²
V20	Chemin du Pas de Barbaire et partie Est du chemin de l'Adrets	Elargissement de voirie	Commune	3000 m²
V21	Chemin du Pas de Barbaire	Création de voirie	Commune	1800 m²

Liste des emplacements réservés pour cheminements piétons et cyclistes

Numero	Localisation	Affectation	Bénéficiaire du droit de réservation	Superficie approximative
C1	La Voie de la Bayne de Saint Hippolyte	Coulée verte	Commune	4 mètres 4 300 m²
C2	Impasse Jean Perrin	Création d'un cheminement piéton reliant le centre au futur parking	Commune	4 mètres 520 m²
C3	Accès au quartier du Château	Création d'un cheminement piéton permettant l'accès au quartier du Château	Commune	3 mètres 160 m²
C4	Lien entre la RD 59 et le Courreau	Création d'un cheminement piéton reliant la RD 59 au Courreau	Commune	10 mètres 690 m²
C5	Les Malgoncles	Création d'un cheminement piétons - cycles le long de la RD 133	Commune	3 mètres 1 000 m²
C6	Bouisse-nord, jardin de Dors Frères Marsden	Aménagement d'un cheminement de liaison douce dans le cadre de la "coulée verte"	Commune	2 650 m²

Zonage PLU

- A — Nom de la zone
- Changement de destination des bâtiments agricoles (L123-3-1 CU)

Risque Transport Matières Dangereuses

- SPMR IRE (320m)
- SPMR PEL (210 m)
- SPMR ELS (210 m)
- Azeotuc EL (5m)
- Azeotuc ES (10m)

Servitudes PLU

- Espaces Boisés Classés (L130-1 CU)
- Elément remarquable du milieu naturel (L123-1,7° CU)
- Emplacement réservé
- Elément remarquable du milieu bâti (L123-1,7° CU)
- L123-1-5° Sentiers à préserver
- Servitude L123-2a [Attente d'un projet d'aménagement global]

Risques technologiques

- Périmètre SEVESO 22
- Périmètre SEVESO 21
- Source

Autres risques naturels

- Risque de mouvements de terrain
- Risque incendie de forêt - Aléa très faible à faible
- Risque incendie de forêt - Aléa modéré
- Risque incendie de forêt - Aléa moyen, localement élevé

Largeur de plateforme

Retrait imposé aux habitations par rapport à l'axe

Retrait imposé aux autres constructions par rapport à l'axe

Retrait imposé aux autres constructions par rapport à l'axe
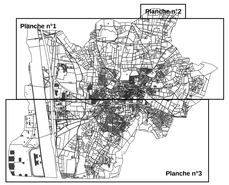
Retrait imposé aux habitations par rapport à l'axe